

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.084**Séance du **TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Vendredi 24 juillet

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Karl PELLIER

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

25 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

6 absents ayant donné pouvoir :

MOUCHET Christine à VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BERTRAND Maurice à ANTOINE Patrick, MANDON Martine à NOURRY Alexandra, GUGLIOTTA Valérie à PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie à REAL-LAFFRIQUE Laetitia, BOURGEOIS Florian à TREBOZ Valentin

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. BARONNET Eddy et ROGUET Marc

Objet : Pôle Santé - Désignation des médecins

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès aux soins et afin de répondre aux besoins croissants de la population, la commune de Vétraz-Monthoux a engagé la création d'un futur pôle santé au cœur du centre-bourg, sur le site de l'ancien groupe Scolaire René CASSIN.

Dans l'attente de cette réalisation qui prévoit 8 cabinets à l'horizon 2028, la commune a souhaité mettre à disposition cinq cabinets médicaux provisoires destinés à accueillir des médecins généralistes.

Les travaux réalisés en régie (peinture, sols, cloisons, électricité) ont permis de créer 5 cabinets, une salle de repos et un secrétariat, en lieu et place des trois classes élémentaires.

En parallèle, un appel à candidature a été lancé fin mai 2026, avec une date de dépôt des candidatures fixée au 26 juin suivant. Trois candidats se sont positionnés, dont un qui en tant que Maître de Stage accueillera un docteur Junior (étudiant en médecine).

Compte-tenu de la situation transitoire, la commune conclura avec chaque médecin une « convention d'occupations précaire de local communal à usage professionnel ».

Les conditions seront les suivantes :

- loyer mensuel d'un cabinet : 10€ le m², charges comprises (eau, électricité, chauffage, TEOM),
- loyer mensuel de la salle de repos et du couloir (salles d'attente) : 10€ le m² facturé au prorata des cinq cabinets,
- loyer mensuel du secrétariat : 9€ le m² facturé au médecin qui aura son propre secrétariat,
- l'installation de la fibre et de la box internet sera fournie par la commune et refacturée au prorata des cabinets médicaux,
- la Commune assure l'entretien des locaux, du lundi au vendredi entre 6h00 et 8h00 : l'entretien comprend le nettoyage du sol, des 2 sanitaires et la collecte des corbeilles à papiers,
- début de l'occupation : le 24 août 2026, avec une franchise totale de loyer la première semaine, afin de permettre l'installation des médecins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
en l'absence de MM. COLLOT, SILLARD et VALLENET, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PRENDRE ACTE** des résultats de l'appel à candidature pour l'occupation des cabinets médicaux provisoires ;

ARTICLE 2 : **PRENDRE ACTE** de l'ouverture des cabinets médicaux à compter du 31 août 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Karl PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 5 août 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

04/08/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.